



Bulletin Officiel

N° 3707 Vendredi 15 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2
RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
RELATIFS AU 3EME TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL 3-9
DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE
« MODERN LEASING »

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE 10

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 11

BANQUE DE TUNISIE – BT – 12-13

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT- 14

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 15-16

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 17

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 dudit règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2010, au plus tard le 20 octobre 2010.

¹ Telle que modifiée notamment par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES**OFFRE A PRIX FERME - OPF -****VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME – OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «MODERN LEASING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Charguia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : Rue du Lac Lemman- Les Berges du Lac-1053 Tunis.

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2010.

	3ème Trimestre		Cumul à fin Septembre		Exercice
	2 010	2 009	2 010	2 009	2 009
Unités					
- Revenus par type de produits (local & export) ; DT	5 597 210	6 133 248	17 603 768	16 061 342	23 225 264
A l'export DT	1 887 399	2 065 729	5 957 635	4 540 104	7 800 518
Sur le marché Local DT	3 709 811	4 067 519	11 646 132	11 521 238	15 424 746

- Production (en volume) ;		3ème Trimestre		Cumul à fin Septembre		Exercice
Volumes de Production Unités		2 010	2 009	2 010	2 009	2 009
Production Totale Tonnes		7 032	8 026	21 759	22 676	30 475

		3ème Trimestre		Cumul à fin Septembre		Exercice
		2 010	2 009	2 010	2 009	2 009
- Marge sur coût matières; DT		5 073 058	6 491 399	14 912 416	14 182 230	17 499 687
- Valeur ajoutée brute ; DT		2 134 091	3 604 231	7 637 210	7 083 824	9 632 871
- Excédent brut d'exploitation ; DT		1 242 249	2 611 767	6 740 162	6 438 347	10 847 789
- Fonds de roulement ; DT		15 949 876	19 556 905	15 949 876	19 556 905	16 417 327
- Besoins en fonds de roulement ; DT		13 198 752	18 117 318	13 198 752	18 117 318	19 048 536
- Dotations aux amortissements et aux provisions; DT		712 742	775 708	2 441 285	2 443 125	3 321 676
- Endettement net; DT		3 632 983	1 439 587	2 751 124	1 439 587	-2 696 969
- Investissements		1 491 306	323 272	5 624 295	4 947 768	8 942 115
- Effectif		92	91	92	91	92

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2010

- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.
- Progression de 9,6% du chiffre d'affaires incluant une hausse du chiffre d'affaires export de 31.2% par rapport aux données de la même période de l'exercice 2009.
- Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés des sociétés du Groupe.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis.

La Société Placements de Tunisie –SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

(en Dinars)

INDICATEURS	3e trimestre 2010	3e trimestre 2009	Du 01/01/2010 Au 30/09/2010	Du 01/01/2009 Au 30/09/2009	Année 2009 (*)
Revenus	152 130	522 647	1 902 941	1 501 634	1 994 262
Dividendes	36 110	8 673	1 178 003	880 182	1 297 902
Dividendes reçus sur titres cotés	22 500	-	1 037 901	820 202	820 202
Dividendes reçus sur titres non cotés	13 610	8 673	140 102	59 979	477 700
Plus values	115 102	498 564	724 020	606 042	680 950
Plus values sur vente de titres cotés	13 137	336 254	430 435	336 834	336 834
Plus values sur vente de titres non cotés	101 965	162 310	293 585	269 208	344 116
Autres	918	15 410	918	15 410	15 410
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	-	-
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-
Reprise sur provisions	918	15 410	918	15 410	15 410
Total des actifs	-	-	15 415 890	15 083 282	15 244 902
Immobilisations financières	-	-	-	-	8 664 834
Titres cotés	-	-	-	-	6 799 077
Autres participations	-	-	-	-	1 865 757
Prises de participations et cessions de la période	-	-	-	-	-
Prises de participations	705 488	82 906	1 218 152	82 906	429 188
Cessions en coût historique	147 430	68 067	1 006 251	491 294	923 185
Charges financières	7 199	4 607	22 305	9 946	12 383
Frais sur achat et vente de titres	7 199	4 607	17 003	4 607	7 857
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	5 302	5 339	4 526
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	67 703	42 880	24 547

(*) les chiffres de l'exercice 2009 sont définitifs et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/04/2010

Faits saillants :

- On note une hausse des dividendes encaissés au titre des actions cotées (ASTREE, AIR LIQUIDE, MONOPRIX).
- On note une hausse des plus values réalisées sur la cession aussi bien des titres cotés que non cotés,
- Une plus value potentielle de l'ordre de 116.071 Dinars a été constatée sur les actions SICAV CROISSANCE.
- Un complément de provision a été constaté sur les actions SITEX à raison de 5.302 Dinars.
- L'amélioration du cours de l'action Attijari BANK a permis de constater une reprise sur provision qui s'élève à 918 Dinars.

Commentaire:

- Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la société.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

(en milliers de Dinars)

	<u>Du 01/07/2010</u> <u>au 30/09/2010</u>	<u>Du 01/07/2009</u> <u>au 30/09/2009</u>	<u>sept.-10</u>	<u>sept.-09</u>	<u>Déc-09</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	53 038	45 159	158 730	143 878	195 598
Intérêts	41 764	35 446	116 235	108 093	147 283
Commissions en produits	7 791	6 910	24 189	20 879	28 867
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 483	2 803	18 306	14 906	19 448
2 - Charges d'exploitation bancaire	18 694	14 950	48 925	47 127	62 694
Intérêts encourus	18 460	14 685	48 201	46 478	61 826
Commissions encourues	234	265	724	649	868
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	34 343	30 209	109 805	96 751	132 904
4 - Autres produits d'exploitation	136	128	357	356	535
5 - Charges opératoires, dont :	9 298	8 060	26 602	24 760	33 701
Frais de personnel	6 913	5 927	19 356	18 132	23 933
Charges générales d'exploitation	2 385	2 133	7 246	6 628	9 768
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	200 844	172 282	186 320
Portefeuille titres commercial	-	-	31 639	35 814	20 213
Portefeuille titres d'investissement	-	-	169 205	136 468	166 107
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 552 650	1 984 387	2 116 089
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 223 888	1 873 126	1 891 338
Dépôts à vue	-	-	657 552	607 988	617 163
Dépôts d'épargne	-	-	512 657	459 293	484 249
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	109 038	134 020	129 036
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	412 048	378 591	378 591

(1) Chiffres décembre 2009 tenant compte des provisions

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

- Suite -

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

La Banque de Tunisie est un établissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les Circulaires de la BCT n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 (et 5) ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Septembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2010.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 3^{ème} Trimestre 2010 :

Au titre du 3^{ème} trimestre 2010, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont augmenté au taux de 28,6% par rapport à la même période 2009 (+ 568 millions de dinars).

- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de +18,7% passant de 1.873 millions de dinars fin Septembre 2009 à 2.224 millions de dinars fin Septembre 2010. Cette hausse a touché toutes les composantes des dépôts, notamment les dépôts d'épargne (+11,6%) et les dépôts à vue (+8,2%)

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +10,3%, atteignant ainsi 158.730 mille dinars au 30/09/2010 contre 143.878 mille dinars au 30/09/2009, grâce notamment à l'augmentation des commissions de +15,9% et à l'amélioration des revenus en intérêts de 7,5%.

- **Les charges d'exploitation bancaire** n'ont augmenté que de 3,8% malgré une croissance substantielle des ressources. Ainsi, **Le Produit Net Bancaire** est passé de 96.751 mille dinars au 30/09/2009 à 109.805 mille dinars au 30/09/2010, enregistrant ainsi une progression notable de + 13,5%.

- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une légère hausse de +7,4% pour atteindre 26.602 mille dinars au 30/09/2010 contre 24.760 mille dinars au 30/09/2009. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de +6,8% alors que les charges générales d'exploitation progressent de +9,3% suite au programme de rénovation des agences existantes.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole de Téboulba –SOPAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

Indicateurs	3 ème Trimestre			Cumul au 30/09			Exercice 2009
	2010	2009	Var en %	2010	2009	Var en %	
Chiffre d'affaires en MDT	13 712	11 574	18%	39 005	33 298	17%	45 398
Investissements en MDT	8	300	-98%	1 225	6 341	-81%	6 641
Endettement LMT en MDT	-	-	-	3 834	1 066	260%	1 038
Crédit de gestion en MDT	-	-	-	7 709	8 210	-6%	4 677

L'analyse des indicateurs trimestriels de la société amène aux explications suivantes :

1. Sur le plan de l'exploitation :

Le chiffre d'affaires de la **SOPAT** s'établit, pour le troisième trimestre 2010, à 13 712 Millions de dinars soit une croissance **de 18%**, en glissement annuel par rapport au troisième trimestre 2009 et une croissance de **17%** au niveau du chiffre d'affaire cumulé jusqu'au 30 Septembre par rapport à celui de 2009. Cette performance commerciale est réalisé suite aux efforts réalisés au niveau volume et prix moyens et surtout l'amélioration de la vente des produits élaborés.

2. Sur le plan des engagements bancaires à court terme :

Les engagements bancaires de la **SOPAT** ont connu une diminution de 6% par rapport au troisième trimestre 2009 suite au redéploiement des nouvelles cotes de gestion.

L'allègement des découverts bancaires et l'amélioration des autres cotes de gestions (financement de stocks, créance professionnelle,...) démontre la volonté d'assurer l'optimisation des besoins en financement à court terme afin d'atteindre l'équilibre financier.

3. Sur le plan de l'investissement :

Concernant le volet investissement, la société n'a pas réalisé des investissements considérables pendant le troisième trimestre 2010.

Les investissements cumulés jusqu'au 30 Septembre 2010 ont chuté de 81% par rapport à 2009 parce que l'année dernière c'était l'intégration de l'élevage en amont. Les principaux investissements réalisés cette année sont relatives aux équipements de développement et au parc automobile.

4. Les perspectives :

Continuer les efforts d'investissements surtout afin d'assurer le développement et améliorer la productivité des activités constituant le métier de la société (élevage et abatage de volaille) et investir en différenciation au niveau des produits à forte valeurs ajoutés.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3^{ème} Etage, Monplaisir, 1073 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010

**INDICATEURS D'ACTIVITES
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

	3 ^{ème} trimestre 2010	3 ^{ème} trimestre 2009	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Au 31/12/2009
PRODUCTION					
Agrégats en tonnes	630 078	609 567	2 065 189	1 864 095	2 601 868
CHIFFRE D'AFFAIRES					
Vente Agrégats HTVA	4 961 846	3 409 306	15 453 501	9 353 066	13 797 535
INVESTISSEMENTS					
Investissements en HTVA	15 236 458	1 671 027	111 149 295	11 070 844	18 535 907
ENDETTEMENT					
Endettement			132 146 941	33 304 207	33 351 394

1- Commentaires sur les indicateurs :

- ✓ **La production** d'agrégats de la carrière de Djebel Ressas a augmenté de **+10,8%** durant les neufs premiers mois de l'année 2010 par rapport à la même période en 2009.
- ✓ **Les ventes** des agrégats au 30 septembre 2010 ont atteint le chiffre de 15,5 millions de dinars HTVA, représentant **117%** des prévisions de notre business plan ; contre 9,4 millions de dinars à la même période de l'année 2009, soit une croissance du chiffre d'affaire d'environ **+65%**.

Comme pour le premier semestre de l'année, cette augmentation s'explique par une hausse des quantités vendues d'environ +21%, ainsi qu'une augmentation du prix de vente moyen par tonne grâce à une amélioration du mix- produit en faveur des graviers à plus forte valeur ajoutée.

- Suite -

- ✓ **Les investissements réalisés** durant le troisième trimestre de l'année 2010 s'élèvent à 15,2 millions de dinars et concernent essentiellement des travaux facturés dans le cadre de notre contrat d'Ingénierie, Fourniture et Construction de la cimenterie avec FLSmidth/Ekon/Prokon, ainsi que les travaux de supervision et pilotage facturés dans le cadre de notre contrat de « Project Management » avec le cabinet suisse PEG Engineering.

Ces dépenses portent les investissements réalisés durant les neuf premiers mois de l'année 2010 à une valeur totale de 111,1 millions de dinars.

- ✓ **L'endettement** de la société au 30 septembre 2010 s'élève à 132,1 millions de dinars, soit un chiffre sensiblement égal à celui enregistré au 30 juin 2010, les investissements du troisième trimestre ayant été financés par fonds propres.

Nous rappelons qu'en plus de cet endettement, la société avait procédé en juin 2010, à l'ouverture des lettres de crédits pour les équipements mécaniques, la chaudronnerie, la structure métallique ainsi que les équipements électriques de l'usine, et ce pour un montant total de 159 millions d'Euros soit environ 300 millions de dinars.

1- Avancement de la réalisation du projet :

- ✓ **Cimenterie :**

Les travaux sur site ont commencé depuis le mois de juin 2010, et se déroulent conformément au planning initial :

- 70% des travaux de décapage et de terrassements des parties constructibles ont été réalisés.
- les travaux d'excavations des principaux bâtiments de production ont été entamés.
- les bases de vie ont été installées pour accueillir un pic de personnels de chantier d'environ 1200 personnes
- Les travaux d'alimentation en électricité en gaz et en eau sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, les travaux de design, d'ingénierie, d'approvisionnement et de fabrications des équipements mécaniques et électriques sont, selon le dernier rapport d'activité de FLSmidth en légère avance par rapport au planning initial.

Par conséquent l'avancement général de la réalisation de la cimenterie est conforme au planning prévisionnel de notre business plan.

- ✓ **Ready-Mix :**

Conformément à nos prévisions dans le business plan, l'activité ready-mix est entrée en production depuis le début du mois d'octobre courant.

En effet, les travaux de mise en place de notre centrale à béton sise à Jbel Rerras ont été achevés depuis le 23 septembre 2010, date à laquelle les premiers essais de formulation de béton ont été réalisés en collaboration avec nos partenaires Stetter (Allemagne) et Chryso (France), fournisseurs respectifs des équipements et des adjuvants, et tous deux parmi les leaders mondiaux dans leurs domaines.

AVIS DES SOCIETES (suite)**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-**

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le **29 octobre 2010 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2009**
- 2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 4. Quitus aux Administrateurs**
- 5. Affectation des résultats au titre de l'année 2009**
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs**
- 7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2010,2011 et 2012**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour des la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H) .

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-**

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra **29 octobre 2010 à 11h00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur**
- 2. Modification des dispositions des articles 2 et 32 des statuts.**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour des la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14 H à 17 H).

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,582%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,581%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,580%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,580%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,579%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,579%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,578%	997,701
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,577%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,638%	1 017,682
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,743%	1 005,294
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,806%	1 035,098
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,861%	1 082,441
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,886%	1 111,755
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,949%	1 077,569
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,002
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,442
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,359
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 107,134
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,919

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,312	134,322		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,676	11,677		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,205	1,206		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,357	32,360		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,491	44,494		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	170,875	171,423		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	715,130	716,879		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	147,141	147,266		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,460	134,524		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,616	119,637		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,697	118,728		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	115,775	115,991		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,771	99,738		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 315,500	1 305,265		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 248,858	2 258,575		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	130,508	128,878		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	127,895	126,467		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 146,375	1 148,295		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	139,365	135,886		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	171,066	168,296		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	16,033	15,705		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 940,473	5 907,394		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 706,002	6 676,608		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,508	2,432		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,955	1,915		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,268	1,241		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,403	107,412
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,720	103,731
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,305	104,316
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,208	102,218
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,985	102,995
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,359	106,368
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,061	103,072
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,131	103,141
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,286	103,297
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,150	105,158
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,107	102,117
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,474	103,485
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,290	103,300
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,330	105,649
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,376	105,385
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,032	102,040
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,194	102,203
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,562	103,572
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,635	101,645
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,444	105,454
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,455	103,464
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,927	101,937
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,783	103,794
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,011	104,020
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,308	101,316

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,462	10,463
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,207	103,217
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,128	101,200
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,925	78,176
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	163,887	164,464
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 642,864	1 650,411
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,569	115,541
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	122,988	123,179
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	104,571	104,583
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,781	16,799
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	287,606	287,943
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,464	54,603
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 364,635	2 366,993
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,476	81,857
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,600	59,728
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,936	105,064
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,579	116,747
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	114,400	114,633
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,820	11,827
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,964	12,986
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,344	17,420
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,116	18,207
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,931	12,959
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	138,116	138,252
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,513	136,585
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,784	130,894
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,684	21,696
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	104,793	102,809
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	111,476	109,052
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	163,725	160,327
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,777	10,639
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	132,294	129,540
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	119,064	118,360
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	187,582	188,058
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,884	162,895
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,446	139,635
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 059,674	11 179,626
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	190,496	198,578
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	100,000	106,934
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 586,220	1 545,647
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	112,241	109,706
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,902	110,902
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 646,773	10 588,190

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS